



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 8/12/16	Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 01/12/2016 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.O.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 27/10/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Alain LORIGUET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 27/10/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ I.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (décembre 2016)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par HABITAT 25 et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 1 565 364,15 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ I.1.2 - Pertes sur créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 1 011,36 € HT au titre du Budget Annexe Transports,
- 1 643 € TTC au titre du Budget Annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ I.1.3 - Subvention à l'association des Tourneurs sur bois de Franche-Comté pour l'opération « Talents comtois » 2016

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association des Tourneurs sur bois de Franche-Comté pour la manifestation « Talents comtois ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ I.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (TIC, DGD)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de projets études et développements informatiques au sein du département TIC à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien maintenance et assistance informatique, spécialisé en administration système, au sein du département TIC dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé du système d'information de la direction gestion des déchets dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi d'Ingénieur Systèmes Réseaux qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 1.2.3 - Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

A l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le Fonds de Solidarité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ 7.1 - Proposition d'adhésion à la charte Géo Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à la charte GéoBourgogne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à la charte correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 7.2 - Ouverture des données géographiques de référence du Grand Besançon en licence ouverte

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'ouverture des données géographiques listées ci-dessus et leur déclaration en licence ouverte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 7.3 - Attribution des subventions de moins de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus pour un montant total de 27 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017 :
 - 9 000 € au Racing Club de Besançon,
 - 7 500 € au Besac Avenir Comtois,
 - 7 500 € au Besançon Football Club,
 - 3 000 € au Palente Besançon HandBall (PBHB),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 conventions à intervenir avec ces 4 associations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

7.4 - Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 -
Convention de partenariat avec le Bastion

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat à intervenir entre le Grand Besançon et l'association Le Bastion,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Le Bastion sur l'exercice budgétaire 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2016-2017 correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

2.1 - Convention transactionnelle entre le Grand Besançon et la Société SPEEDY

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de transaction entre la CAGB et la Société Speedy, fixant les modalités de résiliation du bail commercial et d'indemnisation de la Société Speedy,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de transaction.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement du terminus
Vareilles

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

3.1 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique -
Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (UFC)

Mme F. PRESSE (2) et M. D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accompagner l'accueil à l'Observatoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

3.2 - ZAC des Marnières - Avenant à la convention de participation d'urbanisme avec l'enseigne Mc
Donald's

MM. A. BLESSEMAILLE et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de participation d'urbanisme signé le 7 juin dernier entre Territoire 25, le Grand Besançon et Mc Donald's,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte relatif à celui-ci.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 7.3), M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony POULIN

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD (à partir du 7.3), A. POULIN

Mandataires : M. LOYAT (à partir du 7.3), F. PRESSE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	3
Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 27/10/16	3
Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	3
Finances	3
Rapport n° 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (décembre 2016)	3
Rapport n° 1.1.2 - Pertes sur créances irrécouvrables	4
Rapport n° 1.1.3 - Subvention à l'association des Tourneurs sur bois de Franche-Comté pour l'opération « Talents comtois » 2016	4
Ressources humaines	4
Rapport n° 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (TIC, DGD)	4
Rapport n° 1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI	4
Rapport n° 1.2.3 - Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité	4
Commission n° 07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	4
Rapport n° 7.1 - Proposition d'adhésion à la charte Géo Bourgogne Franche-Comté	4
Rapport n° 7.2 - Ouverture des données géographiques de référence du Grand Besançon en licence ouverte	5
Rapport n° 7.3 - Attribution des subventions de moins de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017	5
Rapport n° 7.4 - Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 - Convention de partenariat avec le Bastion	5
Commission n° 02 : Mobilités	5
Rapport n° 2.1 - Convention transactionnelle entre le Grand Besançon et la Société SPEEDY	5
Rapport n° 2.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement du terminus Vareilles	6
Commission n° 03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	6
Rapport n° 3.1 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (UFC)	6
Rapport n° 3.2 - ZAC des Marnières - Avenant à la convention de participation d'urbanisme avec l'enseigne McDonald's	6
Commission n° 05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	6
Rapport n° 5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	6
Rapport n° 5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de labellisations à Dannemarie-sur-Crête, Grandfontaine et Vaux-les-Prés	6
Rapport n° 5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	7
Rapport n° 5.4 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)	7
Rapport n° 5.5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - Programmation supplémentaire	7

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h10.

I^{RE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n° 0.I - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 27/10/16

Le début de la séance ne fait pas l'objet d'un enregistrement.

M. BAULIEU.- [...] Vous savez que nous rencontrons des difficultés compte tenu des volumes avec les compétences et mutualisations. Il est proposé de maintenir des Bureaux-Débats dans leur format actuel (réunion spécifique avec 3 ou 4 sujets à l'ordre du jour) et les Bureaux traditionnels en 3 volets, avec :

- un volet décisionnel : une réflexion sera de nouveau engagée sur les prochains mois afin d'augmenter les délégations du Conseil au Bureau,
- un volet préparatoire d'une durée de 1h30 dans un nouveau format, avec plus de temps d'examen pour certains rapports et un peu moins pour d'autres. Comme il nous revient de choisir, j'en ai choisi d'en développer 2 d'une page chacun et tous les autres ne seront pas présentés, ce qui vous arrangerait. J'ai mobilisé les compétences,
- un volet « débat » s'il y a un sujet à ajouter.

Une autre considération concerne la durée des séances qui crée parfois un déséquilibre entre la présentation des rapports au début ou en fin de séance. Il est proposé que les Vice-Présidents au Conseil Communautaire délégués en charge d'une Commission flèchent les 3 projets nécessitant une présentation approfondie en Bureau, puis en Conseil par le Vice-Président compétent qui en est le rapporteur. Pour chacun des autres projets, le Président demande à l'assemblée s'il suscite des questions et le cas échéant, demande au Vice-Président compétent d'y répondre. Chaque projet sera ensuite soumis au vote. Aujourd'hui, les mentions ne sont pas forcément portées sur le rapport.

Je vous propose de commencer par la partie décisionnelle (1^{re} partie de séance).

Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n° I.I.I - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (décembre 2016)

M. BAULIEU.- Il nous est proposé d'apporter une garantie d'emprunt pour un montant de 1 565 000 € sur les opérations suivantes :

- Habitat 25 : VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement), chemin des Justices,
- Grand Besançon Habitat pour des acquisitions VEFA, rue de la Cascade.

S'il n'y a ni observation ni objection, c'est décidé.

Rapport n° 1.1.2 - Pertes sur créances irrécouvrables

M. BAULIEU.- Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 2 654,36 €, soit :

- 1 011,36 € HT sur le budget annexe Transports,
- 1 643 € HT sur le budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

S'il n'y a ni observation ni objection, c'est décidé.

Rapport n° 1.1.3 - Subvention à l'association des Tourneurs sur bois de Franche-Comté pour l'opération « Talents comtois » 2016

M. BAULIEU.- Cette opération a eu lieu les 18, 19 et 20 novembre dernier lors du Salon « Talents et Saveurs ». Il est proposé de verser une subvention de 2 000 € à l'association des Tourneurs sur bois de Franche-Comté qui y participait. Je vous recommande simplement de ne pas trop y revenir, parce que si tous ceux qui étaient sur la manifestation nous demandent 2 000 € à l'avenir, nous « mangerions la caisse ». Je souhaite que l'on fasse suivre cette observation pour ceux qui connaissent la manifestation. Je n'ai absolument rien contre les Tourneurs sur bois, bien au contraire, je trouve cela sympathique, mais les écrivains régionaux, les artisans « de tout poil », artistes et tous sujets intéressants qui étaient sur place pourraient bien se bousculer à notre porte.

Cette précision étant donnée, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est décidé.

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (TIC, DGD)

M. BAULIEU.- Suite à la vacance d'un poste au sein du département TIC (Technologie de l'Information et de la Communication), une procédure de recrutement a été lancée. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne contractuelle et de définir les conditions de son recrutement. Par ailleurs, les contrats de 3 agents au sein du Département TIC et de la Direction Gestion des Déchets (DGD) arrivant prochainement à échéance, il est proposé de définir les conditions de leur renouvellement. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est décidé, merci.

Rapport n° 1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

M. BAULIEU.- Vous savez que les agents en CDI doivent voir leurs conditions d'emploi rediscutées tous les 3 ans et c'est le cas en l'espèce. Il est proposé pour l'agent en question de le passer à l'indice brut 668. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est décidé, merci.

Rapport n° 1.2.3 - Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

M. BAULIEU.- Pour passer au dispositif de télédéclaration et de télépaiement, il faut une convention avec l'agence compétente, le trésorier et le Président. Y a-t-il des observations ou des objections ? Il n'y en a pas, c'est décidé, merci.

Commission n° 07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n° 7.1 - Proposition d'adhésion à la charte Géo Bourgogne Franche-Comté

Les rapports n° 7.1 et 7.2 sont traités conjointement.

Rapport n° 7.2 - Ouverture des données géographiques de référence
du Grand Besançon en licence ouverte

Les rapports n° 7.1 et 7.2 sont traités conjointement.

Mme MAILLOT.- Je présente les deux rapports en même temps, le deuxième étant lié au premier. Il s'agit d'adhérer au dispositif GéoBourgogne. Le but est d'ouvrir les données du SIG (Système d'Information Géographique). L'adhésion est gratuite. L'accès est pour tout le monde (usagers, citoyens et start-up ou autres). Cela nous permet également de nous conformer à la nouvelle réglementation INSPIRE pour une République numérique (ouverture des données publiques quand elles sont d'intérêt général). Le dispositif est piloté par Géo Bourgogne Franche-Comté, copiloté par l'État, la Région et le GIP (Groupement d'Intérêt Public) e-bourgogne. Depuis le 1^{er} janvier 2016, cela a été ouvert à la Franche-Comté. Les exemples d'ouverture de données concernent notamment les parkings et des transports. Le rapport n° 7.2 concerne l'ouverture de ces données.

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions sur ces rapports ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc décidé pour les deux rapports.

Rapport n° 7.3 - Attribution des subventions de moins de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau
pour la saison sportive 2016-2017

M. PRALON.- Le Grand Besançon a arrêté des critères et modalités d'intervention en faveur des clubs sportifs de haut niveau en vue de la saison sportive 2015-2016. La prise de compétence effective de la CAGB n'étant intervenue qu'au 1^{er} janvier 2016, les aides pour la saison 2015-2016 ont été versées à hauteur de 60 000 € au 1^{er} semestre 2016 (budget 2016). Concernant la saison sportive 2016-2017, 7 clubs ont déposé un dossier de demande de subvention. Un dossier s'est avéré inéligible au regard des critères en vigueur. Le présent rapport propose d'attribuer une subvention totale de 27 000 € à 4 clubs correspondant à la catégorie « Amateur 2 ». Un autre rapport présenté en Conseil de Communauté du 15 décembre 2016 concerne l'attribution de subventions à 2 autres clubs pour la catégorie « Professionnel » (subventions supérieures à 10 000 €). Pour cette saison 2016-2017, des crédits sont prévus au PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) prévisionnel 2017 à hauteur de 30 000 €, sous réserve du vote du budget 2017.

M. BAULIEU.- Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 7.4 - Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 -
Convention de partenariat avec le Bastion

M. PRALON.- Depuis 2011, le Grand Besançon a conventionné avec l'association Le Bastion afin de renforcer les liens entre le Conservatoire à Rayonnement Régional, les écoles de musique et La Rodia, en vue d'offrir un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles. Le bilan de la convention précédente (2013-2016) montre l'intérêt de ce conventionnement sans pour autant dégager des bases de partenariats pluriannuels arrêtés pour la suite. Compte tenu de ces partenariats encore en phase de construction et d'expérimentation, il est proposé de renouveler ce conventionnement avec l'association Le Bastion sur une année en conservant les mêmes objectifs, avec un soutien financier de 10 000 €.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Commission n° 02 : Mobilités

Rapport n° 2.1 - Convention transactionnelle entre le Grand Besançon et la Société SPEEDY

M. LOYAT.- Dans le cadre de la réalisation de la ligne de tram, il y a un contentieux avec la société SPEEDY. Un premier jugement a débouté SPEEDY, mais elle a fait appel et c'est en cours. Il y a une transaction amiable avec cette société qui se traduirait par l'abandon du contentieux pour un montant de 196 000 € versés par la CAGB à la société, ce qui est très largement en deçà des prétentions.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 2.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour
l'aménagement du terminus Vareilles

M. LOYAT.- Il s'agit d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour des travaux sur la Ville de Besançon dans le secteur des Vareilles. La Ville de Besançon est maître d'ouvrage sur les espaces de voirie et espaces publics ; la CAGB est maître d'ouvrage de l'aménagement du terminus du bus Vareilles. Pour qu'il y ait une cohérence d'ensemble, il est proposé un groupement de commandes permettant aux deux parties d'avoir la maîtrise d'ouvrage et une cohérence dans l'aménagement.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Commission n° 03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n° 3.1 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique -
Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (UFC)

M. FELT.- L'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) de Besançon, patrimoine propriété de la Ville, suscite toujours un vif intérêt auprès des Francs-Comtois. Cet Observatoire s'ouvre de plus en plus aux visites. La CAGB est sollicitée à hauteur de 2 000 € pour former des étudiants à la Médiation scientifique afin de faire comprendre et aimer les sciences et la recherche.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 3.2 - ZAC des Marnières -
Avenant à la convention de participation d'urbanisme avec l'enseigne McDonald's

M. BLESSEMILLE.- Pour l'heure, il s'agit d'un simple rapport de régularisation foncière, qui n'a aucune incidence financière, puisque McDonald's récupère des délaissés routiers venant du Département.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Commission n° 05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n° 5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL) -
Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce sont les aides traditionnelles concernant l'amélioration de l'habitat privé en AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements).

M. BAULIEU.- Tout est vu, vous l'avez vu dans le rapport. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété -
Demandes de labellisations à Dannemarie-sur-Crête, Grandfontaine et Vaux-les-Prés

M. STEPOURJINE.- Ce sont des labellisations de programmes de construction.

M. BAULIEU.- Vous les avez tous vérifiés. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 5.3 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

M. STEPOURJINE.- Dans ce cadre, il s'agit de donner une subvention à une famille pour accéder à la propriété sur un programme labellisé.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 5.4 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

M. STEPOURJINE.- Comme tous les ans, l'AIVS demande une aide à la Communauté d'Agglomération à hauteur de 7 800 €.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

Rapport n° 5.5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - Programmation supplémentaire

Mme ROCHDI.- Il s'agit d'un complément de programmation de l'appel à projets pour les porteurs de projet dans les quartiers prioritaires. Nous vous proposons les subventions suivantes :

- 500 € pour l'association Woudzima sur la Grette,
- 1 500 € pour l'Antenne Petite Enfance qui assure des ateliers de soutien à la parentalité dans une école à Planoise,
- 5 000 € à l'ADDSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent) à travers son chantier d'insertion, dont l'objectif est d'aider les familles en procédure de déménagement et emménagement sur la Grette pour l'embellissement du nouveau logement qu'ils intègrent,
- 7 500 € pour Habitat 25 pour la réhabilitation des locaux loués à l'association Profession Sport 25, qui sont dans un état peu praticable.

Le projet coûte 90 000 € répartis comme suit :

- la Région : 15 000 €,
- le Département : 15 000 €,
- Habitat 25 : 15 000 €,
- Profession Sport 25 : 30 000 € (fonds propres),
- le Grand Besançon et Besançon : 15 000 €, dont 7 500 € pour le Grand Besançon.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est décidé.

La séance est levée.